

EXPULSIONS

SOS! Demandeurs d'asile en détresse

Après de nouvelles expulsions de ressortissants des balkans, le "Comité pour le Respect des réfugiés et contre les retours forcés" réaffirme son opposition contre les retours forcés.

A la suite des expulsions de familles albanaises et monténégrines et ce, dans des conditions qu'il n'est même pas nécessaire de rappeler, une famille du Sandjak serbe avait été convoquée la semaine dernière "concernant leur asile", à la tristement connue annexe du Ministère de la Justice de la Galerie Kons. Ces père et mère de famille ainsi que leurs trois enfants, terrorisés, ne se sont pas rendus au rendez-vous. Une vague d'expulsion déferle sur le Luxembourg. Ils ne savent pas nager.

Un groupe de personnes décide symboliquement de marquer leur soutien à cette famille et se rend au rendez-vous à sa place. Ce geste n'exprimant que de la solidarité envers des personnes en détresse est interprété froidement comme illégal par la police. L'avocat de la famille a contacté le Ministère de la Justice afin de lui signifier une anomalie quant à la procédure: en tant qu'avocat de la fa-

mille il aurait dû être tenu au courant. Un nouveau rendez-vous est pris, l'avocat et la famille s'y rendent. Le Ministère de la Justice leur confirme que leur départ aura lieu dans un bref délai puisqu'ils n'acceptent pas volontairement de retourner dans leur pays.

Il faut essayer de comprendre les raisons pour lesquelles ces personnes ont décidé de fuir leur pays. Monsieur E, est un déserteur, il n'a pas voulu participer aux exactions perpétrées par l'armée de Milosevic sur le peuple kosovar. Le frère de Mme E. a été assassiné au Kosovo. La guerre qui y sévissait n'a pris fin qu'au mois de mai 1999. Cette famille habitait à une vingtaine de kilomètres de la frontière kosovare.

Il faut comprendre que cette famille aurait été régulable, si elle était arrivée quelques 24 jours avant la date butoir du 1^{er} juillet 1998, que notre gouvernement a imposé dans le cadre de sa régularisation généreuse.

Face à une telle détresse, Caritas n'a pas hésité à adresser une requête auprès du Ministère de la Justice lui sollicitant pour cette famille ainsi que pour neuf autres un statut de régularisation extra-ordinaire, compte tenu des éléments de leurs dossiers. Tout un chacun s'accordait à penser qu'aucune expulsion ne serait infligée à cette famille avant qu'une réponse du Ministère ne soit renvoyée à Caritas. C'était peu compter sur les méthodes implacables, inhumaines qui se banalisent ces dernières semaines dans notre pays.

Il faut essayer de se mettre à la place de cette famille qui, se sentant soutenue, a pensé qu'elle ne serait pas contrariée avant quelques semaines; aussi pouvez-vous imaginer le choc qu'elle a subi hier matin, lorsque sept policiers se sont présentés chez elle. Ils avaient une heure pour préparer leurs bagages! Dans la panique ils ont essayé de contacter plusieurs personnes; une heure plus tard, ils n'étaient plus chez eux, ils avaient disparu. Dans leur pays, faisant partie d'une minorité, ils risquent de subir le flux et le reflux des tensions propres à toutes les minorités.

Quoi dire d'autre, sinon que la seule bouée de sauvetage dont ils pouvaient disposer, à savoir notre indignation,

notre sens du respect des droits de l'homme, n'ont pas suffi pour les sauver. Dans leurs pays, ils seront plongés dans une misère abyssale.

Cet épisode de la chasse aux demandeurs d'asile, de la tranche de vie d'une famille qui était venue dans notre pays pour y trouver un refuge, pour fuir l'horreur de son pays d'origine, devrait suffire pour nous indigner mais sachez que l'histoire ne s'arrête pas là.

Hier on a emmené et refoulé également deux célibataires. L'un avait été débouté le 19 février, le second le 3 juillet dernier. Les procédures s'accélérent et les expulsions également. Cette litanie n'aurait pas de raison d'être si notre gouvernement était fidèle à la tradition de terre d'accueil de notre pays: il suffit d'observer la composition de nos familles pour y voir se confirmer cet état de fait. Le mélange des cultures est une richesse.

Le 0,9% d'octrois de statuts de réfugiés politiques en 1999 confirme une tendance qui n'a rien à voir avec la générosité. Luxembourg de par ce pourcentage détient un record: celui du degré zéro.

Les méthodes pratiquées par le gouvernement nous indignent: faire la démonstration d'un état fort, ce n'est

pas de refouler des personnes en détresse en se réfugiant derrière des arguments juridiques ou administratifs; ce n'est pas d'abandonner toute vision humaine d'une société confrontée à l'exode de millions d'êtres humains. L'accueil de personne en détresse, si l'on se réfère à certaines valeurs, est un signe de richesse. C'est aussi, partant de la profondeur de chacun de nous, avoir un certain regard vers l'extérieur, vers les autres, vouloir partager et en être heureux. S'il y a, par contre vraiment une volonté de respecter la dignité des demandeurs d'asile, il faut arrêter tout de suite les retours forcés.

Pour conclure, il ne nous reste plus qu'à faire appel à toutes les personnes attachées aux valeurs humaines et démocratiques, à leur demander de se mobiliser pour le respect des droits de l'homme dans un pays, dont la richesse ne devrait dresser aucun obstacle à l'accueil des personnes démunies ou en danger. Il faut faire cesser tout retour forcé, c'est une question de dignité.

Catherine Bertucci
Comité pour le Respect des réfugiés et contre les retours forcés

Avis

Relevé Général de la Législation - Edition 2001

Edité par le Service Central de Législation, le "Relevé Général de la Législation 2001", contenant l'inventaire de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires applicables au Luxembourg, à la date du 31 décembre 2000, avec indication des références de publication, vient de paraître.

Il est mis en vente en librairie, au prix de 600.- francs / 14,87 euros.

Ministère des Travaux Publics
Administration des Ponts et Chaussées

Service de l'Éclairage Public

Avis d'adjudication publique

Le vendredi, 14 septembre 2001, il sera procédé à 11.00 heures aux bureaux du Service de l'Éclairage Public, 25, rue du Chemin de Fer à L-8057 Bertrange, à l'ouverture de la soumission concernant

des travaux de génie civil dans l'intérêt du renouvellement de l'Éclairage Public à:

Pétange, route de Longwy / N13

Les cahiers de charges sont à la disposition des intéressés audit bâtiment les jours ouvrables de 9 à 11.30 heures.

Les soumissions sont à remettre à l'Administration des Ponts et Chaussées/Service de l'Éclairage Public à l'adresse susmentionnée, conformément aux stipulations du cahier général des charges du 2 janvier 1989.

Luxembourg, le 29 août 2000.
La Ministre des Travaux Publics
Erna Hennicot-Schoepges

Avis

Soumission publique

Le Centre informatique de l'État procédera le **mercredi 26 septembre 2001 à 9.30 heures**, dans la salle 171/172, 1, rue Mercier, Luxembourg-Gare à l'ouverture des offres concernant la soumission publique relative à:

la fourniture, l'installation et la mise en service de 360 micro-ordinateurs avec écran 17" (lot1), 5 serveurs de réseau (lot 2)

et 38 micro-ordinateurs avec écran plat LCD 15" (lot3)

Le cahier spécial des charges est à la disposition des intéressés au Centre informatique de l'État, 1, rue Mercier à Luxembourg-Gare. Il peut y être retiré à partir du mardi 4 septembre 2001 de 9 à 11 heures et de 14 à 17 heures, chaque jour ouvrable jusqu'au jeudi 20 septembre 2001 inclus.

Les offres sont à introduire au Centre Informatique de l'État conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 régissant les marchés publics de l'État et notamment selon les indications inscrites au cahier spécial des charges.

Recrutements auprès de l'Etat

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera deux examens-concours en vue de recruter des

Huissiers (m/f)

Date de l'examen-concours: mercredi, le 17 octobre 2001

Postes vacants:

1 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

1 Ministère d'Etat

1 Ministère de l'Intérieur

1 Centre Commun de la Sécurité Sociale

Les candidat(e)s doivent être détenteurs(trices) du certificat de fin d'études primaires

Artisans (m/f)

Date de l'examen-concours: vendredi, le 19 octobre 2001

Postes vacants:

Administration de l'Aéroport:

1 formation demandée: débosseleur-peintre

2 formation demandée: mécanicien autos

Administration des Ponts et Chaussées:

1 formation demandée: entrepreneur de construction métallique (serrurier)

Administration des Bâtiments Publics:

1 formation demandée: jardinier-paysagiste

Armée Luxembourgeoise:

1 formation: mécanicien autos
Etablissements pénitentiaires:

1 formation demandée: électricien en énergie

1 formation demandée: installateur-sanitaire

1 formation demandée: cuisinier

Police Grand-Ducale:

2 formation demandée: mécanicien autos

1 formation demandée: débosseleur-peintre

Service de Formation Professionnelle:

1 formation demandée: entrepreneur de construction métallique

Les candidat(e)s doivent être détenteurs(trices) du CATP

Les intéressé(e)s voudront adresser leur demande de participation avant le lundi 24 septembre 2001 au:

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
Recrutement
63, avenue de la Liberté
Boîte Postale 1807
L-1018 Luxembourg

• Les relevés pourront être modifiés suite à des changements d'administration ou complétés suite à des autorisations d'engagement supplémentaires et à des postes vacants jusqu'à la date de la publication des résultats de l'examen-concours concerné.

• L'âge minimum requis est de 17 ans, l'âge maximum est de 40 ans, sauf si une

dispense spéciale est accordée.

• La nationalité luxembourgeoise est requise pour tous les postes, à l'exception de celui d'artisan auprès du Service de la Formation Professionnelle.

• La demande de participation doit obligatoirement être accompagnée d'un extrait de l'acte de naissance, d'une copie de la pièce d'identité et d'une copie certifiée conforme du certificat ou diplôme requis pour l'admission dans la spécialité choisie.

• Le Ministère fera parvenir aux candidat(e)s, après réception de leur demande, le programme détaillé de l'examen-concours ainsi que les renseignements concernant les autres pièces à produire.

• Les épreuves préliminaires aux examens-concours en vue du contrôle de la connaissance des langues luxembourgeoise, allemande et française auront lieu les 4 et 5 octobre 2001 (uniquement pour les candidat(e)s qui présentent un certificat étranger)

• Renseignements supplémentaires: 478-3124, 478-3148, 478-3146

(Communiqué par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative)

www.etat.lu/MFP

